



PRÉFET DU VAL DE MARNE

RENOUVELLEMENT CERTIFICAT DE RÉSIDENCE ALGÉRIEN VISITEUR PROFESSION LIBÉRALE TRAVAILLEUR NON SALARIÉ -ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE NON SOUMISE À AUTORISATION (article 7 alinéa c de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié)

Si vous n'avez pas toutes les pièces mentionnées, ne venez pas en Préfecture.

Liste des pièces à fournir (produire originaux et copies de chaque document) :

Les documents étrangers doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

La fiche de renseignement et les modèles de documents sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers/Creteil/Documents-utiles>

- **Carte de séjour.**
- **Justificatif de nationalité** : passeport en cours de validité **ou** attestation consulaire avec photographie, datée de moins d'un an, faisant expressément mention de la nationalité du demandeur **ou** tout autre document permettant de justifier de manière probante de la nationalité (*exemples* : carte d'identité, carte consulaire, etc).
- **Attestation sur l'honneur, datée et signée, de n'exercer en France aucune activité professionnelle soumise à autorisation** (professions autres que les emplois salariés, les professions commerciales, artisanales, industrielles ou agricoles : professions libérales et professions indépendantes non réglementées).
- **Si le demandeur est marié** : déclaration sur l'honneur selon laquelle le demandeur ne vit pas en France en état de polygamie.
- **Justificatif de la réalité de la profession exercée** : *exemples* : inscription ou affiliation auprès d'un organisme professionnel (inscription en cours de validité auprès de l'Ordre, le Syndicat professionnel ou la Chambre, dont la situation relève, pour un avocat, architecte, médecin, expert comptable, guide-interprète, etc), preuve de l'enregistrement du diplôme auprès de l'Agence régionale de santé pour un demandeur exerçant une profession relevant du secteur médical (infirmière, kinésithérapeute, etc.), justificatif d'immatriculation à l'URSSAF, affiliation à un régime d'assurance maladie, etc.
- **Justificatif des ressources** : *exemples* : attestation bancaire ou relevés de compte, avis d'imposition, factures relatives aux prestations effectuées, carnet de commandes, attestation d'un expert comptable, contrat de bail et dernière quittance ou contrat de domiciliation datée de moins de 6 mois, bordereau de situation fiscale, bulletins de salaire ou extrait du livre de compte, attestation bancaire ou relevés de compte, **et/ou tout autre document à l'appréciation du demandeur.**
- **Justificatif de domicile** :

La date du document doit être de moins de 6 mois, y compris pour un échéancier.

Si le demandeur est locataire ou propriétaire : facture d'électricité ou d'eau ou de gaz ou de téléphone fixe (facture de mobile non acceptée) ou d'accès à internet ou le bail de location (faisant apparaître le nom et les coordonnées des parties) **assorti** de la dernière quittance de loyer ou la taxe d'habitation, datée de moins de 6 mois.

Si le demandeur est hébergé à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois.

Si le demandeur est hébergé par un particulier : attestation d'hébergement, datée de moins de 6 mois, précisant le nom de l'hébergeant et de l'hébergé, et signée par l'hébergeant. L'attestation doit être accompagnée d'un justificatif d'identité de l'hébergeant en cours de validité (*exemples* : carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, etc) et d'un justificatif de domicile daté de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant.
- **Fiche de renseignements préalablement complétée, datée et signée.**
- **3 photographies, format 35 mm x 45 mm** – tête nue, moins de 3 mois et ressemblantes, norme ISO/IES 1979-44-5 2005 (pas de copie).

Afin de connaître les modalités d'obtention d'un certificat de résidence algérien de 10 ans, le demandeur doit se rendre sur le site de la préfecture du Val de Marne, rubrique Démarches administratives, Etrangers, Carte de résident (Carte de 10 ans) (<https://www.val-de-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers/Creteil/Carte-de-resident-carte-de-10-ans>), afin de télécharger le formulaire qui précise les conditions, la procédure et les pièces à fournir.